AR Prefecture
017-251702197-20250131-B2025_01-DE
Reçu le 14/02/2025

DÉPARTEMENT
DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 31 janvier 2025

Date de convocation : 20 décembre 2024	Nombre de membres	présents : 13
Nombre de membres en exercice : 20		absents : 7
Date d'affichage : 14 février 2025		

Décision ADOPTÉE : Voix POUR : 13 ; Voix CONTRE : 0 ; Abstentions : 0 **– Décision nº B2025-01**

OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2024 (ER 2024) – Programme spécifique du SDEER (1ère tranche)

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le TRENTE-ET-UN du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 20 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2024, le Comité, réuni le 8 avril 2024, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter un montant de 3 085 300 euros (HT) à une première tranche composée des 14 opérations suivantes dans le programme ER 2024 :

AR Prefecture

017-251702197-20250131-B2025_01-DE
Reçu le 14/02/2025

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER024-1013	Aulnay-de-Saintonge	Place Aristide Briand	221 200
ER051-1016	Le Bois-Plage-en-Ré	Chemin de Gouillauds	33 700
ER065-1011	Breuil-Magné	Route des Sablières	136 900
ER140-1047	Dolus-d'Oléron	Rue de la Cailletière	134 100
ER155-1015	Etaules	Chemin de Sable	48 900
ER183-1023	Grézac	Les Brunets / les Alluchons	257 700
ER197-1019	Jonzac	Avenue Monseigneur Chauvin	195 500
ER334-1000	St-Georges-de-Longuepierre	Rue d'Aulnay	390 400
ER337-1072	St-Georges-d'Oléron	Boyardville (T1)	341 600
ER373-1023	St-Médard-d'Aunis	La Martinière	494 300
ER394-1009	St-Saturnin-du-Bois	Rue de la Mairie	96 900
ER400-1009	St-Sever-de-Saintonge	Route de Beillant	395 200
ER408-1007	St-Sulpice-d'Arnoult	Rue des Cerisiers	233 000
ER408-1008	St-Sulpice-d'Arnoult	Rue des Guillons	105 900
		Total	**3 085 300**

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Le Président,
François BRODZIAK

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président